

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4004

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associées - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Pallega, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4004**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associées - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est actuellement dotée du logiciel standard de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) "Droits de cités" (DDC) depuis 1998. L'application DDC fait partie de l'offre "proximités" qui est proposée aux Communes par la Communauté urbaine. La Communauté urbaine offre ainsi la possibilité aux Communes d'accéder et d'utiliser l'application "Droits de cités" pour réaliser l'instruction de leurs dossiers d'ADS. Aujourd'hui, 34 Communes utilisent ce service sur les 58 Communes de la Communauté urbaine. En 2010, la Ville de Lyon et d'autres Communes ont sollicité la Communauté urbaine sur la nécessité de faire évoluer le système d'information de l'instruction des ADS pour répondre à de nouveaux enjeux de modernisation du service public, notamment de dématérialisation.

Afin de répondre à cette demande, il est proposé d'acquérir une nouvelle solution logicielle. Cette solution couvrira principalement les domaines suivants : instruction des ADS par les Communes et par la Communauté urbaine selon la réglementation en vigueur, dématérialisation des dossiers et des flux avec les services internes et externes qui sont consultés dans le cadre des ADS, pilotage de l'activité, gestion électronique des documents produits. Ce projet s'adressera aux communes qui souhaiteront utiliser la solution (partagée) mise en oeuvre par la Communauté urbaine (180 utilisateurs environ) ainsi qu'aux utilisateurs de la Communauté urbaine (250 environ). Le nombre de dossiers instruits par an est, aujourd'hui, de 20 000 environ pour 34 Communes, dont la Ville de Lyon.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- fourniture de la solution couvrant le périmètre décrit précédemment,
- mise en oeuvre de la solution : la mise en oeuvre inclut la formation des utilisateurs, la reprise de données et des interfaces avec des applications externes notamment,
- maintenance de la solution : prestations de maintenance préventive, corrective et évolutive de la solution.

Le montant estimé prévisionnel du marché envisagé est de 550 000 € HT pour une durée ferme de 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée en application des articles 26, 36, 40 et 67 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif à la fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des ADS et prestations associées. En effet, le programme fonctionnel a mis en évidence la nécessité de développer une solution logicielle complexe associant plusieurs technologies différentes : utilisation de services accessibles depuis Internet (déploiement potentiellement dans toutes les communes), la solution est liée fortement avec un système de gestion de données géographiques (SIG) et automatisation des processus de consultation des services internes et externes en passant, le cas échéant, par des tiers de confiance.

Conformément à l'article 67 du code des marchés publics, la procédure s'est déroulée en 2 cycles avec les 2 sociétés suivantes : GFI Progiciels-Géosphère et OPERIS.

Après examen des prestations sur la base des critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2013, a classé les offres de la façon suivante :

Classement	Raison sociale de l'entreprise
1	GFI Progiciels-Géosphère
2	OPERIS

A l'issue du dialogue mené par le représentant du pouvoir adjudicateur, conformément aux critères de jugement des prestations énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre de l'entreprise GFI Progiciels-Géosphère.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 67 du code des marchés publics et au règlement de la consultation, d'allouer une prime d'un montant de 4 000 € nets de taxes pour chaque candidat non retenu, qui a participé à la totalité du dialogue et remis une offre finale à l'issue des cycles de dialogue, soit l'entreprise OPERIS.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer ledit marché à bon de commande d'une durée ferme de 4 ans sans minimum ni maximum concernant la fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associées ainsi que tous les actes y afférents avec la société GFI Progiciels-Géosphère, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon du 17 mai 2013,

b) - le paiement, conformément à la décision du représentant du pouvoir adjudicateur, d'une prime pour un montant de 4 000 € nets de taxes pour chaque candidat non retenu ayant participé à la totalité du dialogue et fourni une offre, soit l'entreprise OPERIS.

2° - **Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - opération n° OP28O2843 - section investissements - exercices 2013 et suivants - comptes 2051 et 2031 - fonction 020, pour un montant prévisionnel de 550 000 € HT, soit 657 080 € TTC pour la durée totale du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.